



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 10 mai 2021

46 élus présents (59 en exercice, 4 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation de l'assemblée délibérante, il appartient au Bureau « d'approuver les programmes et les plans de financement des opérations d'investissement et de constructions communautaires, solliciter les subventions au titre de ces opérations et conclure les différents types de conventions de financement y afférentes »

PROJET « INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE » (ITI) DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE 2014-2020 : BILAN PREVISIONNEL ET AVENANT (314/7.5.8/332B)

MISE EN ŒUVRE DE L'ITI :

La programmation des fonds européens sur la période de 2007-2013 étant parvenue à son terme, elle a été remplacée par une nouvelle programmation 2014-2020 intégrant de nouvelles catégories de régions dites « en transition » et renforçant le nombre d'objectifs visés.

Le Programme Opérationnel FEDER (2014-2020) appliqué au territoire de l'Agglomération mulhousienne a été élaboré en concertation entre la Région Grand Est et m2A notamment.

Une dotation de 7M€ a été affectée à l'Agglomération mulhousienne sur ces nouveaux fonds européens. La gestion de ces fonds se fait sous la forme d'un Investissement Territorial Intégré (ITI). Il s'agit d'une stratégie de développement territorial qui « requiert une approche intégrée impliquant des investissements provenant de plus d'un axe prioritaire d'un ou plusieurs programmes opérationnels ».

L'ITI donne la possibilité de fusionner des crédits relevant d'au moins deux axes prioritaires d'un ou plusieurs programmes, au service du cofinancement d'une seule et même stratégie de développement. Il offre aussi la possibilité d'apporter davantage de souplesse qu'un axe urbain, notamment en termes de répartition d'enveloppe de crédits, si des aménagements s'avéraient nécessaires en cours d'exécution du programme.

Les dossiers déposés par les porteurs de projets sont soumis à un Comité Technique, constitué d'agents de la Région et de m2A, pour vérification de leur éligibilité. De manière analogue au précédent dispositif, m2A aura pour principale fonction de pré-sélectionner les opérations retenues au sein de l'ITI.

Le Bureau de m2A arbitre les choix stratégiques liés à l'exécution du projet ITI : à ce titre, il donne son avis sur l'intégration des actions et sur le principe de leur financement par le FEDER. Il est également destinataire d'une information sur l'état d'avancement du projet.

Les dossiers ayant reçu un avis favorable du Bureau sont présentés au Comité Régional de Programmation. L'attribution des subventions relève ensuite de la compétence de la Région Grand Est, en application de la décision d'attribution de la subvention européenne par le Président du Conseil Régional.

Le Programme Opérationnel FEDER (2014-2020) touchant à sa fin, il est nécessaire de procéder à une réaffectation de l'enveloppe des crédits restants et de flécher les derniers projets afin d'affecter la totalité des 7M€.

MESURES RETENUES :

Action N°2B : Développer l'Agglomération mulhousienne en tant que pôle numérique régional
--

Objectifs de la mesure : Soutenir la création d'activités dans le domaine de l'économie numérique et conforter Mulhouse comme pôle numérique régional.

Projets éligibles :

1. Création et développement du projet de cité numérique « KMO »
2. Création et aménagement d'autres espaces collaboratifs dédiés au numérique sur des thématiques complémentaires
3. Création d'un data center sobre en énergie
4. Déploiement de solutions « smart city » sur le territoire de m2A et de la Ville de Mulhouse

Montant de la mesure affectée : 1 M€

Montant de la mesure engagé : 0,975 M€

Possibilité de transfert : -0,025 M€

Action N°3A : Accompagner la création d'entreprises au sein de l'Agglomération mulhousienne

Objectifs de la mesure : Créer un contexte favorable à la création d'entreprises, accompagner les créateurs/repreneurs dans leurs projets, consolider la post-crétion.

Projets éligibles :

1. Soutien au projet global « Quartier DMC » et émergence d'entreprises dans le domaine des industries culturelles et créatives (ICC)
2. Structuration d'une « maison de la création d'entreprises et de l'ESS » dans les QPV (Quartiers Politique de la Ville)
3. Mise en place d'un écosystème favorable à l'émergence et au développement des start-up, dans le cadre de la dynamique French Tech Alsace

Montant de la mesure affecté : 1 M€

Montant de la mesure engagé : 0,200 M€

Montant de la mesure en instruction : 0,573 M€

Possibilité de transfert : -0,227 M€

Action N°3D : Soutenir le développement des entreprises au sein de l'Agglomération mulhousienne

Objectifs de la mesure : Soutenir le développement des entreprises et conforter les entreprises existantes.

Projets éligibles :

1. Soutien des filières en émergence spécifiques au territoire de m2A, en lien avec les actions de droit commun menées par les autres partenaires
2. Soutien aux projets d'immobilier d'entreprises (village d'activités, hôtels d'entreprises) thématiques (ex : artisanat, ESS, entreprises adaptées...)
3. Soutien aux projets de l'économie sociale et solidaire et notamment l'adaptation des locaux et des équipements des structures de l'ESS en développement

Montant de la mesure affecté : 1,250 M€

Montant de la mesure engagé : 2,215 M€

Montant de la mesure en instruction : 1,252 M€

Besoin de transfert : +2,217 M€

Action N°4A : Soutenir la production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables au sein de l'Agglomération mulhousienne

Objectifs de la mesure : Soutenir la production d'énergies renouvelables ainsi que les projets innovants à travers les orientations retenues par m2A dans sa politique de transition énergétique notamment dans le cadre de l'appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte et favoriser le mix énergétique.

Projets éligibles :

1. Développement, maillage et interconnexion des réseaux de chaleur alimentés par les différentes sources d'énergies renouvelables, étant issus du zonage géographique défini dans l'étude des réseaux de chaleur de m2A
2. Expérimentation d'un modèle coopératif de production d'énergies renouvelables

Montant de la mesure affecté : 0,600 M€**Montant de la mesure engagé : 0,022 M€****Possibilité de transfert : -0,578 M€****Action N°4C : Soutenir la rénovation thermique et l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de l'Agglomération mulhousienne****Objectifs de la mesure :** Soutenir l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et favoriser la diminution de la consommation d'énergie.**Projets éligibles :**

1. Rénovation thermique des bâtiments publics et notamment des équipements scolaires au niveau BBC ou BBC compatible dans les quartiers éligibles au titre de la politique de la Ville et /ou relevant de la nouvelle DPV (Dotation Politique de la Ville)
2. Modélisation numérique des bâtiments pour un meilleur pilotage énergétique (« maquette numérique ») avec expérimentation sur des bâtiments publics ou emblématiques
3. Expérimentation et généralisation des systèmes de pilotage intelligent des consommations dans les bâtiments publics

Montant de la mesure affecté : 3,150 M€**Montant de la mesure engagé : 1,762 M€****Possibilité de transfert : -1,388 M€**

Mesure	Montant affecté	Montant programmé	Montant en instruction	Montant total	Transfert
2B	1 000 000€	975 054€	0€	975 054€	-24 946€
3A	1 000 000€	200 000€	573 154€	773 154€	-226 846€
3D	1 250 000€	2 215 397€	1 251 895€	3 467 292€	+2 217 292€
4A	600 000€	22 392€	0€	22 392€	-577 608€
4C	3 150 000€	1 762 108€	0€	1 762 108€	-1 387 892€
TOTAL	7 000 000€	5 174 951€	1 825 049€	7 000 000€	0€

DOSSIERS PROGRAMMES :

Les dossiers précédemment présentés auprès de l'Agglomération et ayant été retenus par la Région dans le cadre du FEDER sont les suivants :

Projets	Montant du projet (HT)	Financement FEDER notifié	% financement FEDER
Action n°2B :			
Bâtiments 23-24 KM0	5 100 020,00 €	975 054,02 €	19,12 %
Action n°3A :			
TUBA et 48 - Aménagement du bâtiment, 4 avenue de Colmar à Mulhouse	550 605,00 €	200 000,00 €	36,32 %
Action n°3D :			
Carré du Technopole	395 421,00 €	86 992,71 €	22,00 %
Action n°4A :			
Projets			
Montant du projet (HT)			
Financement FEDER notifié			
% financement FEDER			
Epicerie solidaire Illzach	701 004,00 €	76 235,04 €	10,88 %
Réalisation d'une légumerie d'insertion bio et locale par Terra Alter Est à Wittenheim	448 054,00 €	134 400,00 €	30,00 %
Extension des locaux de la banque alimentaire	885 727,00 €	250 000,00 €	28,23 %
Recyclerie TRI SERVICES à Illzach	2 237 518,00 €	612 397,50 €	27,37 %
Projet SALSA - Rénovation du bâtiment 48 DMC	4 060 629,33 €	855 372,00 €	21,07 %
TERRES DES HOMMES ALSACE - Aménagement anciens locaux à Rixheim	662 861,00 €	200 000,00 €	30,17 %
Action n°4C :			
Etudes schéma directeur réseaux de chaleur	159 865,00 €	22 392,00 €	14,01 %
Action n°4C :			
Rénovation - Ecole Cour de Lorraine	7 222 162,00 €	306 477,93 €	4,24 %
Relocalisation du conservatoire - phase rénovation	16 693 000,00 €	1 143 587,53 €	6,85 %
Rénovation - Périscolaire Centre Europe	1 075 200,00 €	62 827,04 €	5,84 %
Rénovation - Ecole Porte du Miroir	2 853 726,00 €	249 215,57 €	8,73 %
Montant total	43 045 792€	5 174 951 €	12,02 %

DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION :

Les dossiers suivants ont été déposés et sont en cours d'instruction par le Comité de Suivi Technique, le montant FEDER indiqué est le montant maximal possible en attendant la finalisation de l'instruction :

Projets	Montant du projet (HT)	Financement FEDER prévu	% financement FEDER
Action n°3A :			
DMC CMC – Mur d'escalade	1 841 498 €	573 154 €	31,12 %
Action n°3D :			
PARC EXPO - Développement des surfaces d'accueil et rénovation des halls existants	8 700 000 €	1 000 000 €	11,49 %
ARMEE DU SALUT - Mise aux normes recyclerie	568 000 €	130 000 €	22,89 %
REGIE DE L'ILL – Extension des locaux ressourcerie	651 667 €	121 895 €	18,71 %
Montant total	11 761 165€	1 825 049€	15,52 %

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable au bilan prévisionnel et aux opérations présentées dans ce cadre,
- donne un avis favorable à la modification de la maquette financière de l'ITI de l'agglomération mulhousienne,
- autorise Monsieur le Président ou son Vice-président à signer l'avenant n°3 à la convention du 28 juillet 2015 relative à la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré de Mulhouse Alsace Agglomération dans le cadre du programme opérationnel « Compétitivité ».

PJ :

- projet d'avenant n°3,
- maquette financière modifiée.

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN



Programmation 2014-2020

Programme Compétitivité - FEDER

**Avenant n° 3
à la convention du 28 juillet 2015 relative à la mise en œuvre
de l'Investissement Territorial Intégré de Mulhouse Alsace Agglomération
dans le cadre du programme opérationnel «Compétitivité»**

- Vu le Règlement (UE) N° 1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER et FEAMP, en particulier son article 36 consacré aux Investissement Territorial Intégré (ITI), ci-après appelé Règlement Général,
- Vu le Règlement (UE) N° 1301/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au fonds européen de développement régional (FEDER) en particulier son article 7 consacré au développement urbain durable,
- Vu la Décision n° CCI 2014FR16RFOP006 de la Commission européenne relative au programme opérationnel « Compétitivité » dans la Région Alsace, ci-après dénommé « Programme opérationnel » validé le 11 décembre 2014,
- Vu la demande de mise en place d'un ITI adressée par l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 6 février 2014,
- Vu l'avis du Comité de suivi du 30 juin 2015, qui s'est déroulé par consultation écrite de ses membres,
- VU la délibération du Bureau de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 6 juillet 2015,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace n° CPCR 705-15 du 10 juillet 2015,
- Vu la convention relative à la mise en œuvre de l'ITI de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 28 juillet 2015,
- Vu la délibération du Bureau de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 27 mars 2017,
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est n° 17CP-869 du 29 mai 2017,
- Vu l'avis du Comité de suivi du 12 décembre 2017,
- Vu l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en œuvre de l'ITI de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 5 juillet 2017,

Vu la délibération du Bureau de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 19 mars 2018,
Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est n° 18CP-620 du 20 avril 2018,
Vu l'avenant n° 2 à la convention relative à la mise en œuvre de l'ITI de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 22 mai 2018,
Vu l'avis du Comité de suivi du 2021, qui s'est déroulé par consultation écrite de ses membres,
Vu la délibération du Bureau de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 10 mai 2021,
Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est n°CP-..... du 21 mai 2021,

Entre

La **Région Grand Est**, dont le siège est 1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 STRASBOURG Cedex, représentée par son Président en exercice, ci-après dénommée «autorité de gestion»

de première part,

et

M2A dont le siège est 2 rue Pierre et Marie Curie - 68948 MULHOUSE, représentée par son Président en exercice, ci-après dénommée « organisme intermédiaire »

de seconde part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le programme de l'ITI M2A détaillé à l'annexe 1 de la convention du 28 juillet 2015, conformément à l'avis du Comité de Suivi plurifonds du qui s'est déroulé par consultation écrite de ses membres.

La maquette financière du programme de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), organisme intermédiaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITI au titre du programme opérationnel « Compétitivité » est modifiée pour prendre en compte les transferts de crédits suivants :

- 24 945,98 € de l'axe 2B Développement numérique vers l'axe 3D Soutien PME, ESS,
- 226 846,00 € de l'axe 3A Création économique vers l'axe 3D,
- 577 608,00 € de l'axe 4A vers l'axe 3D,
- 1 387 891,93 de l'axe 4C rénovation thermique vers l'axe 3D.

Le programme fait également l'objet de modifications au niveau des projets éligibles (action 3D), des dépenses éligibles, des modalités de financement communautaire des actions 2B, 3A, 3D, 4A et 4C, ainsi que de l'indicateur de réalisation des actions 3A et 3D (modification suite à une erreur de frappe).

L'annexe 1 consolidée, joint au présent avenant, se substitue à l'annexe jointe à l'avenant n° 2 du 22 mai 2018.

ARTICLE 2 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses et dispositions de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Fait à Strasbourg, le

En deux (2) exemplaires originaux,

L'organisme intermédiaire

L'autorité de gestion

Le Président

Fabian JORDAN

Annexe

Annexe 1 : Le programme Mulhouse Alsace Agglomération approuvé par le Bureau du 10 mai 2021.



Un Investissement Territorial Intégré (ITI) pour la Région Mulhousienne

Programmation FEDER (2014-2020)

Version approuvée par
le Comité de Suivi du



1.	LE DIAGNOSTIC DES TERRITOIRES.....	3
1.1	Au service de la stratégie de développement du territoire mulhousien à l'horizon 2020.....	3
1.2	Le territoire du projet	5
2.	LA STRATEGIE DEVELOPPEE PAR M2A	11
2.1	Le projet d'agglomération	11
2.2	Le projet économique pour l'agglomération	12
2.3	Enjeu Stratégique : renforcer la compétitivité des entreprises, l'innovation et le transfert de technologies.....	14
2.4	Enjeu Stratégique : réussir la transition énergétique du territoire.....	17
3.	LA PRESENTATION DU PROJET « ITI »	20
3.1	Le choix de l'ITI pour m2A	20
3.2	Le critère géographique du zonage prioritaire	21
3.3	Les mesures retenues au titre du projet.....	22
4.	LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	36
4.1	La mise en oeuvre opérationnelle.....	36
4.2	Le processus de sélection des actions	36
4.3	La gestion administrative et financière.....	38
4.4	La communication sur les cofinancements européens	40
5.	L'ÉVALUATION DU PROJET	41
5.1	L'évaluation quantitative du projet	41
5.2	L'évaluation qualitative du projet	41
6.	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.....	42
6.1	Les financements privés.....	42
6.2	Les contreparties publiques	42
6.3	Maquette financière prévisionnelle	43

1. LE DIAGNOSTIC DES TERRITOIRES

1.1 Au service de la stratégie de développement du territoire mulhousien à l'horizon 2020

Forte de ses 34 communes, regroupant plus de 260 000 habitants, l'agglomération mulhousienne, au vingtième rang des agglomérations françaises par sa population, constitue le pôle principal du Sud Alsace et le second à l'échelle de l'ensemble de la Région, après Strasbourg. Sa situation à la charnière de l'espace rhénan et de l'espace latin, en communication avec l'espace alpin, lui confère une dimension européenne particulièrement importante que renforce le développement croissant des relations à travers trois frontières.

Dans un environnement régional complexe marqué par sa densité élevée, la proximité de centres urbains (Bâle, Strasbourg, mais aussi Colmar, Belfort et Fribourg) et la facilité des communications, l'agglomération apparaît de plus en plus comme partie prenante de multiples réseaux, dans des systèmes de flux croisés et de complémentarités fonctionnelles.

Ayant accédé à la dimension de pôle majeur bien plus récemment que la plupart des agglomérations de même taille, ce territoire est avant tout le produit du volontarisme et de l'esprit d'innovation de ses habitants, mais aussi de l'apport constant depuis plus de deux siècles de populations d'origines multiples, proches ou lointaines.

De son histoire industrielle fondée ainsi sur l'humanisme, le pragmatisme, le volontarisme et le génie créatif des hommes, la région mulhousienne hérite d'un capital social, culturel, économique, infrastructurel de qualité.

C'est sur ce socle, élément d'identité et de fierté que Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a adopté en Juin 2011 son projet stratégique intitulé « Mulhouse Alsace Agglomération 2020 : réussir une transition exigeante ».

CHIFFRES CLES DE LA SITUATION STATISTIQUE DE LA VILLE DE MULHOUSE, DE M2A ET DU DEPARTEMENT

	VILLE DE MULHOUSE			M2A ***			DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN		
	2011	2006	Variation	2011	2006	Variation	2011	2006	Variation
	110 351	110 514	-0,15%	251 828	249 340	1,00%	753 056	736 475	2,25%
Population	47 717	50 337	-5,20%	108 467	109 167	-0,64%	363 384	356 416	1,96%
Population active	13	18	-27,78%	119	93	27,96%	3 147	3 301	-4,67%
dont Agriculteurs exploitants	1 860	1 988	-6,44%	4 796	4 528	5,92%	16 981	15 842	7,19%
Artisans, commerçants	5 054	5 025	0,58%	11 932	11 903	0,24%	41 846	38 236	9,44%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9 192	9 582	-4,07%	25 199	24 460	3,02%	87 451	82 253	6,32%
Professions intermédiaires	13 798	14 397	-4,16%	31 031	31 275	-0,78%	101 015	100 160	0,85%
Employés	16 285	18 207	-10,56%	33 204	35 403	-6,21%	108 716	113 797	-4,46%
Ouvriers									
Nombre d'entreprises	8 948			18 056			56 642		
Nombre de demandeurs d'emploi	11 984	10 723	11,76%	19 727	17 199	14,70%	46 470	38 579	20,45%
Taux de chômage	25,10%	21,30%	3,80	9,63%	8,31%	1,15	12,80%	10,80%	2,00
Nombre de travailleurs frontaliers	2 060	2 151	-4,23%	8 596	8 831	-2,66%	40 153	38 949	3,09%
% ménages non imposables	55,80%			31,20%			38,90%		

*** Il s'agit des 32 communes qui composaient Mulhouse Alsace Agglomération pour l'année 2011. L'année 2006 reprend également les 32 communes en sachant que seulement 16 d'entre elles composaient la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace à cette date là.



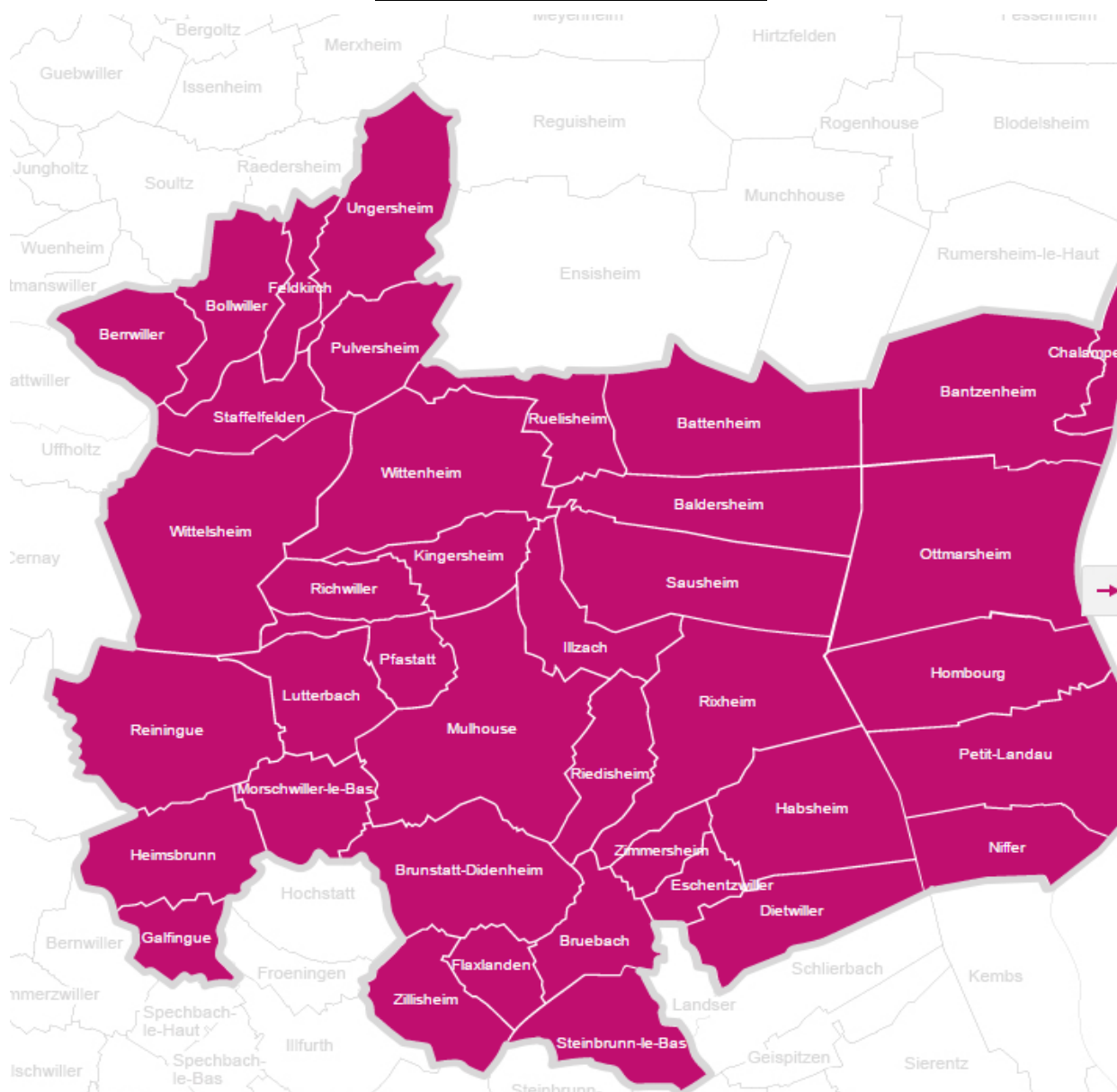
MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

1.2 Le territoire du projet

M2A (Mulhouse Alsace Agglomération)

Au sein de la région mulhousienne, m2A constitue la principale structure intercommunale. Par son poids démographique et économique, comme par la présence sur son territoire de la grande majorité des services et équipements de centralité de l'agglomération, elle en oriente largement les dynamiques territoriales.

Carte des communes de m2A



Mulhouse Alsace Agglomération
2 rue Pierre et Marie Curie - BP 90019 - 68948 MULHOUSE Cedex 9
Tél. : 03 89 33 79 79 - Fax : 03 89 32 69 02

Compétente notamment en matière de développement économique et universitaire, aménagement du territoire, environnement, transports, tourisme, habitat, m2A intervient en complémentarité de l'action de ses communes membres, lesquelles sont notamment en charge des politiques de proximité.

Sa marge de manœuvre reste toutefois contrainte par un territoire contrasté révélant des distorsions entre localisation des ressources et localisation des charges, différenciation croissante entre parties de la région mulhousienne, des disparités sociologiques, des déséquilibres dans la répartition de l'emploi et de l'habitat, qui sont autant de freins à un développement équilibré de la région mulhousienne prise dans son ensemble.

Le soutien des institutions européennes, nationales, régionales et départementales permet de compenser partiellement ce déséquilibre et aide à surmonter ce manque de cohésion territoriale.

Au sein de l'agglomération, certaines communes concentrent la majorité des difficultés urbaines et sociales avec des quartiers particulièrement touchés par la pauvreté, la précarité, les tensions sociales, engendrant par là-même un manque d'attractivité.

Ainsi, les villes de Mulhouse, Illzach et Wittenheim ont-elles été désignées par le gouvernement pour bénéficier du contrat de ville issu de la réforme de la Politique de la Ville, et dont le co-contractant est la communauté d'agglomération.

Ces trois villes ont une longue histoire en politique de la ville et bénéficiaient toutes d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale ainsi que, pour Mulhouse et Wittenheim, d'un Programme de Rénovation Urbaine soutenu par l'ANRU.

L'action des Programmes de Rénovation Urbaine et des Contrats Urbains de Cohésion Sociale a été bénéfique mais beaucoup reste encore à faire, notamment dans certains quartiers prioritaires.

Le nouveau Contrat de Ville, un contrat unique qui relie fortement l'action sur la cohésion sociale et le renouvellement urbain, représente une belle opportunité pour poursuivre le travail engagé à l'échelle de l'agglomération mulhousienne. Il offre en outre de nouvelles perspectives, notamment en matière d'association des habitants et des acteurs.

L'intégration du contrat unique au volet territorial du contrat de projet Etat-Région en articulation avec la mobilisation des fonds européens sera structurante en matière de nouvelles synergies, notamment sur les thèmes de la formation, du lien social et du cadre de vie.

Le nombre de Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) est réduit par rapport aux anciens Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) : Markstein – La Forêt à Wittenheim, Drouot-Jonquilles sur Mulhouse et Illzach, Bourtzwiller, Brustlein, Coteaux, Drouot et Péricentre sur Mulhouse (seule commune de l'agglomération à voir son périmètre prioritaire maintenu). Le protocole du contrat de ville a été signé le 20 avril 2015 donnant ainsi le départ du nouveau dispositif.

En outre, l'Etat a ouvert la possibilité aux quartiers qui bénéficiaient des dispositifs « politique de la ville » précédemment et qui en sortaient, de se déclarer « quartier de veille active ». La commune de Wittelsheim a émis le souhait que son quartier de la Thur soit considéré comme tel, de même que la commune d'Illzach pour le quartier du Chêne-Hêtre.

La compétence de l'agglomération en matière de politique de la Ville, donc de réduction des inégalités territoriales qui sont fortes sur m2A, ne pouvant se satisfaire du seul zonage établi par l'Etat, l'agglomération s'est servie de la méthode définie par l'Etat pour affiner la connaissance de son territoire.

L'objectif affiché était d'établir une vision fine de la pauvreté dans l'agglomération pour repérer des quartiers, certes plus petits que les quartiers prioritaires retenus par l'Etat, mais présentant également des signes de fragilité.

Sont donc proposés en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de niveau d'Agglomération (QPVA), les quartiers suivants :

- d'anciens quartiers en Politique de la Ville : Thur à Wittelsheim, Bourg et Roseraie à Wittenheim, Béarn à Kingersheim, Chêne - Hêtre à Illzach, Chevreuils à Lutterbach ;
- des ilots de logements sociaux : Sobieski à Wittelsheim, Doller à Illzach, Tuilerie à Sausheim, la Rotonde à Rixheim, Charité/Navigation à Riedisheim ;
- des copropriétés en difficultés : Rue de Bâle à Mulhouse, IDEE nord à Didenheim, Kingersheim/Dunkerque à Pfastatt et Mulhouse.

Ces différents quartiers feront l'objet d'un suivi au titre de l'observatoire des quartiers prioritaires politiques de la Ville. Des transferts de bonnes pratiques entre les communes concernées de même que d'éventuelles mutualisations d'actions pourront s'opérer. Ces quartiers seront prioritaires pour bénéficier des moyens de droit commun des partenaires, dont les fonds européens et en particulier de m2A qui veillera, au titre de ces politiques communautaires, à intégrer systématiquement ces quartiers dans ses stratégies. A l'occasion de leur révision, les documents de planification devront être adaptés pour intégrer

cette préoccupation et ce zonage spécifique. En outre, l'Agence d'Urbanisme dans son programme de travail poursuivra l'observation de leur évolution.

D'une manière générale, tous les indicateurs socio-économiques des QPV et QPVA sont nettement plus dégradés que ceux de la ville ou de l'agglomération. Les données établies au cours des années sur les quartiers CUCS et PRU, montrent avec constance que la population de l'ensemble de ces quartiers est fortement sous qualifiée, sous diplômée ; le taux de chômage y est très élevé, le décrochage scolaire fréquent et les revenus extrêmement faibles ...

Cette homogénéité statistique explique que bien des axes de réflexion et d'action concernant ces quartiers soient transversaux. Ces quartiers sont néanmoins très différents, tant dans leur forme urbaine que sociologiquement et culturellement parlant.

Projet de territoire pour les quartiers les plus sensibles de l'agglomération, le contrat de ville est un document cadre donnant une vision partagée sur le devenir des quartiers et de leurs habitants et une définition des priorités d'actions.

Articulant rénovation urbaine et cohésion sociale, le projet fait une large place au développement économique et à la question de la jeunesse et associe les habitants à la définition du projet pour leur quartier, comme à sa mise en œuvre.

L'ENJEU MAJEUR DE LA REUSSITE DES JEUNES

Grâce notamment à la qualité du partenariat avec l'Éducation Nationale, l'offre scolaire est remarquable dans l'agglomération mulhousienne et en particulier à Mulhouse, preuve d'une préoccupation ancienne pour la question éducative : Mulhouse compte déjà de nombreuses classes passerelle, Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM), le bilinguisme y est développé dès la maternelle, etc. Ces dispositifs cohabitent avec un réseau d'établissements en ZEP, le programme Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite (ECLAIR), le Projet de Réussite Educative (PRE)...

L'offre scolaire est donc très dense et diversifiée à Mulhouse. Pour autant, les différents niveaux d'enseignement ne travaillent pas suffisamment ensemble et ne se connaissent pas assez. Les équipes éducatives et pédagogiques sont stables et dynamiques, et ce, malgré le fait que les enseignants nouvellement nommés sont souvent jeunes et moins expérimentés. Pour autant, la situation mulhousienne sur le plan de la réussite scolaire reste « en creux » par rapport à la situation nationale. Les particularités sociologiques mulhousiennes expliquent en partie cet état de fait : Mulhouse se caractérise par « une population jeune, peu stable et mobile et se trouvant souvent dans une situation fragile.

Mulhouse se distingue aussi par son rôle de porte d'entrée sur le territoire français pour de nombreux immigrants. La ville cumule ainsi des difficultés qui se reflètent à l'école : problèmes associés de socialisation et de maîtrise du français, mobilité, voire volatilité des élèves, liens familles/école, situation d'isolement et de précarité des parents, problème de maîtrise du français, monoparentalité, etc. Les conséquences de ces difficultés sont multiples. Elles se cristallisent autour de deux phénomènes : l'absentéisme, qui se retrouve à tous les niveaux d'apprentissage et peut mener au décrochage scolaire et l'éloignement « psychologique » des parents d'élèves à l'école comme aux activités péri- et extra-scolaires (pratiques culturelles, artistiques, sportives, de loisirs). Ce contexte défavorable concerne toute la chaîne éducative, de l'entrée au CP jusqu'au lycée, mais aussi toute la ville, puisque l'aire de recrutement des collèges et lycées transcende les périmètres des quartiers prioritaires.

Certains quartiers de Mulhouse se distinguent par une saturation des écoles. La création et/ou la réhabilitation des bâtiments est cruciale pour ces secteurs, d'autant plus que la demande de places en périscolaire est forte.

L'élaboration de cette démarche fait le lien entre différentes échelles territoriales et thématiques, et différents partenaires : les habitants, les communes, la Communauté d'Agglomération, l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, la CAF, le Service Public de l'Emploi, les bailleurs sociaux, l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM).

2. LA STRATEGIE DEVELOPPEE PAR M2A

2.1 Le projet d'agglomération

Par comparaison avec les autres territoires alsaciens ou encore les grandes agglomérations du Grand Est, la situation en matière d'emploi de Mulhouse Alsace Agglomération est relativement défavorable. C'est pourquoi m2A entend axer son action sur le soutien à l'emploi. Compétence partagée entre l'Etat et les différentes collectivités, m2A se doit d'être un levier majeur pour accroître le nombre d'emplois et la prospérité du territoire. Cela se décline sous la forme d'actions en faveur du développement économique et touristique, de la formation, du soutien à l'université, du marketing territorial et d'une offre de services.

Par ailleurs, la qualité de l'offre territoriale est une exigence incontournable d'abord pour la population qui attend de l'action publique un environnement agréable mais aussi pour la dynamique de l'agglomération car les critères de qualité sont au premier rang dans le choix des ménages, des investisseurs, des entreprises et des touristes.

Enfin, l'action de m2A consiste aussi en un traçage d'un horizon harmonieux pour les générations futures pour leur permettre de s'épanouir sereinement. Il s'agit de faire le choix d'une politique économique, sociale et environnementale dont l'une des finalités est d'assurer la solidarité entre les générations. Cet enjeu prend tout son sens au regard de la période de mutation importante que nous vivons. Jamais comme aujourd'hui, il n'a été du devoir des acteurs publics de prendre des décisions qui non seulement ne puissent être préjudiciables aux générations futures mais qui au contraire préparent le territoire aux exigences de demain.

La finalité poursuivie est de réussir une transition exigeante à l'horizon 2020 pour faire de m2A un pôle de rayonnement à la croisée du Rhin Supérieur et de l'axe Rhin-Rhône à travers la réalisation de 3 axes prioritaires :

- devenir un territoire performant visant à favoriser la création d'emplois et le renforcement de la compétitivité de l'agglomération,
- évoluer en un territoire responsable préservant le cadre de vie et préparant la transition durable de l'agglomération,
- être un territoire solidaire et attractif confortant l'offre de service aux habitants et contribuant au lien social dans l'agglomération.

2.2 Le projet économique pour l'agglomération

Pour placer son territoire au cœur du réseau des Métropoles du Rhin supérieur et se hisser parmi les régions les plus compétitives d'Europe, m2A a élaboré, en concertation avec les entreprises et les chambres consulaires, une stratégie de développement territoriale "Mulhouse Alsace Eco 2020" avec trois objectifs :

- **valoriser davantage le capital humain,**
- **accroître la qualité de l'offre territoriale,**
- **renforcer la capacité d'innovation.**

Ces objectifs se déclinent en plusieurs priorités :

1. Faciliter le développement et la création d'entreprises

Le bassin d'emplois de m2A connaît depuis des décennies des adaptations aux évolutions d'une économie ouverte. Aux côtés des secteurs historiques (chimie, textile, automobile) se développent des nouveaux secteurs (TIC, BBC, Biotech). L'industrie demeure encore le socle de l'économie locale avec 20% des emplois. Dans le secteur tertiaire, les services aux entreprises et le commerce sont très présents.

Le développement économique passe par l'ancrage territorial des entreprises présentes et la diffusion de la richesse qu'elles produisent. Cela nécessite aussi que soit menée une politique de prospection pour accueillir les nouvelles entreprises.

M2A, en synergie avec ses partenaires, se doit de développer une offre globale consistant à simplifier les démarches d'une entreprise pour qu'elle puisse disposer d'un interlocuteur unique en capacité de mobiliser les partenaires adéquats pour apporter une réponse globale dans les domaines les plus variés.

2. Conforter une offre foncière et immobilière diversifiée pour les entreprises

L'évolution du tissu économique doit pouvoir s'appuyer sur une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises et en cohérence avec les autres dimensions de la politique d'aménagement du territoire.

L'agglomération doit être mesure de proposer à tout moment pendant les 10 prochaines années une palette d'offres foncières et immobilières répondant aux attentes des entreprises.

3. Soutenir les filières d'excellence, d'innovation et d'économie verte

M2A mise sur le développement de l'innovation et le transfert de technologies en lien étroit avec l'Université de Haute Alsace. Il s'agit de diffuser le savoir-faire universitaire dans le tissu économique local pour permettre aux entreprises existantes de rester compétitives et d'en créer de nouvelles.

M2A fait de l'économie verte et de l'économie résidentielle des secteurs porteurs pour demain. Elle compte pour cela s'appuyer sur l'incubation de projets (accompagner la maturation du projet jusqu'à la création d'entreprises) et l'accompagnement de start-ups.

4. Développer une stratégie d'alliance dans l'espace rhénan

A l'instar d'autres agglomérations qui se structurent en pôle métropolitain, Mulhouse Alsace Agglomération fait le choix de la création d'un pôle métropolitain avec la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Les thématiques de coopération susceptibles de faire l'objet d'actions communes touchent essentiellement à l'économie au travers notamment des pôles de compétitivité comme l'enseignement supérieur et la recherche, les transports, le tourisme et le marketing territorial, la culture, les nouvelles technologies et le haut débit.

2.3 Enjeu Stratégique : renforcer la compétitivité des entreprises, l'innovation et le transfert de technologies

Mulhouse, terre d'innovations, a été au cœur des révolutions industrielles dès la fin du 18^{ème} siècle et a marqué l'histoire économique de la région trinationale. Face au déclin de ses moteurs économiques traditionnels (textile, chimie, mécanique) dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, le territoire mulhousien a su développer de nouveaux relais de croissance, notamment avec l'automobile. Dotée aujourd'hui d'une économie diversifiée et profondément tertiaisée, l'agglomération est en capacité de poursuivre sa transition économique en se fondant sur une dynamique de création d'entreprises supérieure à la moyenne régionale et nationale, sur des entreprises industrielles qui ont su se renouveler en innovant et sur des secteurs en émergence porteurs d'avenir.

Le positionnement de l'agglomération au sein de régions parmi les plus dynamiques au niveau européen (Bade-Wurtemberg, Bâle) constitue un atout certain. L'ambition de m2A, telle que définie dans sa stratégie économique Mulhouse Alsace Eco 2020 validée fin 2011, est ainsi de placer m2A au cœur du réseau des métropoles du Rhin supérieur et de contribuer à hisser ce territoire parmi les toutes premières régions d'Europe en termes de compétitivité économique et de qualité de vie.

Bénéficiant d'une accessibilité multimodale exceptionnelle (TGV Rhin-Rhône, TGV Est, EuroAirport Bâle-Mulhouse, Ports de Mulhouse Rhin, A35 et A36), m2A peut attirer des investissements internationaux industriels ou logistiques, mais aussi tertiaires, avec la réalisation du Quartier d'affaires Mulhouse TGV. La présence de l'Université de Haute-Alsace (UHA), intégrée au réseau EUCOR, a permis également l'implantation de centres de recherche privée complémentaires aux laboratoires publics.

Au-delà du développement exogène du territoire, la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2020 vise avant tout à développer le tissu d'entreprises existant sur le territoire. L'action de l'agglomération doit ainsi être multiforme. D'une part, il s'agit de moderniser les entreprises industrielles présentes sur le territoire, en les aidant à renforcer leur compétitivité. L'innovation, part essentielle de l'ADN économique de Mulhouse, doit ainsi se diffuser dans l'ensemble du tissu d'entreprises du territoire, par le développement de projets collaboratifs entre l'université et les entreprises mulhousiennes, le soutien aux démonstrateurs industriels, la création d'un FabLab d'envergure ou la création de plateformes de services pour accompagner les PME vers l'usine du futur.

D'autre part, il s'agit de soutenir les filières d'avenir en émergence sur le territoire, pour constituer les relais de croissance : matériaux fonctionnels, nouvelles mobilités ou biotechnologies. M2A dispose d'ores et déjà de start-ups à

fort potentiel, qu'il s'agit d'aider à se développer en favorisant les collaborations croisées entre secteurs et en mettant à leur disposition une offre immobilière compétitive.

Enfin, compte-tenu de l'existence depuis plusieurs années sur le territoire d'un nombre important de PME et de start-ups dans le domaine numérique, le soutien à ce secteur a vocation à être renforcé, que ce soit par une offre immobilière adaptée, le développement d'infrastructures (data center, déploiement du THD dans les zones d'activité) ou le développement de projets communs entre l'université, les collectivités et les entreprises numériques mulhousiennes. Mulhouse ambitionne ainsi de devenir une smartcity, en impliquant les entreprises du territoire dans le déploiement des nouvelles technologies dans l'espace public.

L'économie mulhousienne se situe ainsi à un carrefour. L'industrie traditionnelle d'hier n'est plus mais le secteur manufacturier reste un atout : largement tertiaisée, l'industrie ne peut renforcer sa compétitivité qu'en innovant fortement et en développant sa capacité à exporter. En parallèle, il s'agit de soutenir les relais de croissance potentiels pour le territoire, dans les domaines industriels ou tertiaires, en intégrant l'économie du Sud-Alsace dans l'espace rhénan. La région mulhousienne, si elle est confrontée à de nombreux enjeux, dispose d'atouts pour rebondir à court et moyen terme.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Population jeune et dynamique • Positionnement géographique trinational • Une vie associative et culturelle riche • Un cadre de vie attractif et un prix du logement concurrentiel • Des infrastructures de transport fortement développées • Une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises • Un fort potentiel logistique • Un prix du foncier compétitif par rapport à la Suisse et à l'Allemagne • Un taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne nationale, conséquence d'un esprit entrepreneurial 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de 10 000 emplois industriels en 10 ans. • Un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale • Un niveau de formation globalement faible et à renforcer • Manque d'entreprises « locomotives » dans leurs domaines • Dépendance du territoire à l'industrie automobile • Eloignement des centres de décision • Faiblesse de certaines fonctions métropolitaines (finance notamment) • « Emiettement » des filières existantes et absence de secteur disposant d'une réelle taille critique.

<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une main d'œuvre industrielle de qualité • Une université dynamique, proche des entreprises et du territoire, dotée de laboratoires reconnus internationalement • Existence d'un tissu d'entreprises significatif dans le secteur du numérique • Présence de nombreux clusters et pôles de compétitivité (Véhicule du Futur, Alsace Biovalley, Rhénatic etc.). 	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La présence de 2 lignes de TGV • Le développement continu de l'EuroAirport et la présence d'un pôle mondial de maintenance aéronautique • La proximité de régions dynamiques comme le Bade-Wurtemberg et le canton de Bâle • Des offres foncières et immobilières de taille significative immédiatement disponibles à un prix concurrentiel • Le renouveau de l'industrie française et le positionnement du territoire sur des niches porteuses • Le dynamisme du secteur numérique local • Des projets locaux en cours en matière d'économie circulaire et de rénovation énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'érosion des moteurs économiques traditionnels, notamment l'automobile • La diminution de la part relative des travailleurs frontaliers français par rapport aux suisses et aux allemands • La concurrence des plateformes portuaires existantes en Allemagne, en Suisse et en France. • L'attractivité de la France pour les investissements internationaux diminue.

2.4 Enjeu Stratégique : réussir la transition énergétique du territoire

Aujourd'hui, les contraintes environnementales, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'épuisement des ressources fossiles imposent de tendre vers une approche systémique du paysage énergétique à partir du triptyque indissociable « sobriété-efficacité-énergies renouvelables ».

Dans cette perspective, la dimension territoriale doit être considérée comme fondatrice : c'est au niveau des territoires qu'émergent physiquement les solutions de réduction des besoins (sobriété), d'amélioration des performances (efficacité) et de potentiel de production des énergies renouvelables.

Elle est également le moyen de développer une économie circulaire par une utilisation plus efficace des ressources, (eau, énergie, matières premières, matériaux divers, déchets...), par l'accompagnement à l'éco-conception, le développement de nouvelles filières de valorisation. Dans l'agglomération mulhousienne, un tissu d'entreprises s'engage déjà fortement dans cette voie.

Pour toutes ces raisons, l'agglomération mulhousienne entend se mobiliser prioritairement sur cette question majeure en capitalisant sur son expérience éprouvée et reconnue en la matière. Fruit de son engagement, l'agglomération mulhousienne dispose de nombreux atouts :

- une mobilisation territoriale et une reconnaissance nationale autour du Plan Climat Energie mis en œuvre dès 2006. Au travers de ce Plan Climat, un des premiers Plans Climats en France, une véritable dynamique territoriale s'est instaurée sur le territoire. A ce jour, plus de 100 partenaires sont engagés, plus de 500 actions sont mesurées et évaluées, plus de 170 000 personnes sensibilisées et une diminution de 13 % des émissions de GES en 5 ans ;
- une prospective pour tendre vers une société post-carbone suite à différents appels à projets dont l'agglomération mulhousienne a été retenue ;
- mise en œuvre d'une véritable stratégie de transition énergétique notamment le soutien de la production d'énergies renouvelables, ainsi que des projets innovants à travers les orientations retenues par m2A dans sa politique de transition énergétique, en particulier dans le cadre de l'appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte ;
- un engagement au sein de la convention européenne des Maires ;
- une expérience certaine en matière d'efficacité énergétique grâce aux acteurs de territoire au travers d'un pôle de compétence Bâtiments Basse Consommation mobilisant l'ensemble des partenaires : entreprises, artisans, partenaires institutionnels. En matière d'efficacité

énergétique, le bâti, principal secteur d'émission de gaz à effet de serre sur l'agglomération (38 %), constitue un champ d'action fondamental ;

- la présence d'écoquartiers modèles ;
- un programme ambitieux de rénovation fonctionnelle et thermique des équipements scolaires situés en géographie prioritaire et/ou en zone d'éligibilité à la DDU (Dotation de Développement Urbain) ;
- des réseaux de chaleurs importants avec notamment celui de l'Illberg qui dessert notamment le quartier des Coteaux à Mulhouse (10 000 habitants). Depuis cette année 2014, ce réseau de chaleur est approvisionné en biomasse, multipliant ainsi par cinq la production d'énergie renouvelable sur l'agglomération. En outre l'agglomération va se doter très prochainement d'un schéma directeur des réseaux de chaleur, véritable feuille de route prospective ;
- des potentialités en matière d'énergies renouvelables : biomasse, géothermie profonde, méthanisation...

De manière synthétique, les atouts, les faiblesses mais aussi les opportunités et les menaces sont répertoriés dans le tableau suivant.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Forte mobilisation politique et territoriale au travers du Plan Climat • Culture de l'innovation • Expérience reconnue en matière d'efficacité énergétique • Une prospective adaptée au territoire pour tendre vers une société post-carbone • Forte densité de population et caractère urbain • Présence d'une agence locale de la maîtrise de l'énergie (ALME) • Nombreuses expérimentations et réalisations : projet biomasse, photovoltaïques, éco quartiers... 	<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau de production d'énergies renouvelables encore insuffisant • Besoins importants de rénovation et réhabilitation du patrimoine bâti, notamment des équipements scolaires dans les quartiers prioritaires • Perception d'un retard par rapport aux voisins suisses et allemands • Revenu moyen inférieur à la moyenne régionale • Décrochage persistant par rapport à l'environnement régional, lié au déficit migratoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Forte mobilisation d'un réseau d'acteurs constitué : d'universitaires, d'entreprises, d'artisans, d'énergéticiens • Potentiel énergétique local • Développement des réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrochage territorial accentué par rapport à l'ensemble de la région • Forte augmentation de la précarité énergétique des habitants de l'agglomération

intelligents possibles grâce à la présence des compétences requises sur le territoire (énergie, TIC, Domotique...)	<ul style="list-style-type: none">• Importance des investissements
--	--

3. LA PRESENTATION DU PROJET « ITI »

3.1 Le choix de l'ITI pour m2A

M2A avait initialement envisagé de recourir à l'axe urbain pour cette nouvelle programmation des fonds européens (2014-2020), ce qui lui aurait permis de se doter de mesures spécifiques en lien avec la dimension urbaine de son territoire. Toutefois, cet axe urbain manquait de souplesse, notamment en terme de répartition d'enveloppe de crédits, si des aménagements de l'axe urbain devaient être envisagés.

Les discussions avec la Région et la Commission Européenne ont porté sur une autre solution, il s'agit de la mise en place d'un Investissement Territorial Intégré, l'« ITI ».

L'ITI est une stratégie de développement territorial qui « requiert une approche intégrée impliquant des investissements provenant de plus d'un axe prioritaire d'un ou plusieurs programmes opérationnels ». L'ITI donne la possibilité de fusionner des crédits relevant d'au moins deux axes prioritaires d'un ou plusieurs programmes, au service du cofinancement d'une seule et même stratégie de développement multidimensionnelle.

Les actions à mettre en œuvre via un ITI contribueront à l'accomplissement des objectifs thématiques des axes prioritaires pertinents du ou des programmes opérationnels ainsi que des objectifs de développement de la stratégie territoriale.

La délégation des tâches de gestion associées à un ITI n'est généralement pas obligatoire, à l'exception de la mise en œuvre d'actions de développement durable intégré en milieu urbain. Lorsque les tâches ne sont pas déléguées à un organisme intermédiaire unique, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de coordination efficaces pour garantir une approche intégrée. Dans le cadre du FEDER, les autorités urbaines sont au moins responsables des tâches associées à la sélection des opérations, ce qui nécessitera l'élaboration de critères spécifiques. M2A pourrait continuer à fonctionner comme dans le précédent programme opérationnel, son rôle se délimitant à la sélection et à la pré-instruction. Les acteurs locaux pourront se tourner comme précédemment vers m2A pour faire l'objet d'une pré-instruction de dossiers sur les objectifs thématiques retenus dans l'ITI.

Ces facilités de gestion ont encouragé m2A à retenir la solution de la mise en œuvre d'un ITI pour la nouvelle programmation des fonds FEDER sur la période 2014-2020.

3.2 Le critère géographique du zonage prioritaire

Le FEDER finance la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs (axe 4) et plus particulièrement le soutien à l'efficacité énergétique dans le logement et les bâtiments publics (investissement prioritaire n° 4C).

Ainsi, afin de renforcer l'efficacité des mesures dans le domaine de la rénovation thermique, pour ne pas disperser les investissements des fonds européens, un critère géographique a été retenu correspondant aux difficultés rencontrées par les citoyens.

Un vaste plan de rénovation des écoles est prévu dans l'agglomération mulhousienne sur les prochaines années. Il se situe dans les quartiers en zone géographique prioritaire ou de politique de la ville, ainsi qu'à proximité de ces quartiers.

Au niveau de la Dotation de Développement Urbain de l'Etat, l'éligibilité est basée à la fois sur la position géographique de l'équipement par rapport à ce zonage ainsi que sur l'usage ou la destination de l'équipement. Un équipement situé à la limite d'une des zones « politiques de la Ville » mais au service prioritairement des habitants ou usagers de ladite zone peut faire l'objet d'une éligibilité. Cette logique serait transposée dans le cadre de la rénovation thermique du FEDER, se basant à la fois sur la localisation du bâtiment public mais aussi sur la provenance des usagers qui seraient concernés.

Le financement FEDER sera effectif sur la rénovation thermique des bâtiments publics (qu'il s'agisse d'écoles ou d'autres bâtiments publics) sur un critère BBC-compatible en plus du critère géographique. En effet, l'ensemble des rénovations des écoles et autres bâtiments publics ne peut être portée jusqu'à un niveau BBC au vu des coûts engendrés. La position intermédiaire serait de pratiquer une rénovation BBC-compatible, qui permettrait une isolation thermique de qualité tout en laissant la possibilité de travaux ultérieurs qui porteraient la rénovation jusqu'à un niveau BBC.

Ce critère géographique permettra d'améliorer sensiblement les conditions de vie des citoyens situés dans des quartiers prioritaires et ainsi de permettre aux fonds FEDER d'avoir une prise directe sur le quotidien des citoyens des quartiers en difficulté.

3.3 Les mesures retenues au titre du projet

ACTION : Développer l'agglomération mulhousienne en tant que pôle numérique régional

Investissement Prioritaire 2B : Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Objectif spécifique : Promouvoir des projets pilotes renforçant l'économie numérique et visant prioritairement les PME

- **Objectifs de la mesure**

Soutenir la création d'activités dans le domaine de l'économie numérique

Conforter Mulhouse comme pôle numérique régional

- **Projets éligibles**

- 1. Création et développement du projet de cité numérique « KMO »**

- création d'un FabLab orienté vers les services aux PME (« TechLab ») ;
- dispositif d'émergence et de développement de start-up numériques, en lien avec le tissu industriel du territoire et l'usine du futur (ex : appels à projets, accélération...);
- animation globale du site, évènementiels dédiés.

- 2. Création et aménagement d'autres espaces collaboratifs dédiés au numérique sur des thématiques complémentaires**

Espaces de type « co-working », "fab labs" et autres plateformes favorisant les rencontres entre les différentes communautés d'acteurs autour de l'utilisation de données, d'équipements informatiques et de prototypage rapide. Exemple de thématiques : design et numérique, lien intergénérationnel, coworking généraliste, etc.

- 3. Création d'un data center sobre en énergie** permettant une offre de stockage de données publiques issues des principaux opérateurs locaux (UHA, hôpitaux, m2A...) et privés (entreprises).

4. Déploiement de solutions « smart city » sur le territoire de m2A et de la Ville de Mulhouse

- déploiement de solutions sans contact (NFC et Bluetooth Low Energy) ;
- animation des projets « smart city » portés par des acteurs publics et privés sur le territoire (Ville de Mulhouse, associations de commerçants, acteurs du secteur touristique...) avec notamment le financement d'une mission d'une durée de 3 ans pour la mise en œuvre du projet « smart city ».

Thématiques retenues pour la « smart city » :

1. Stationnement et circulation (dématérialisation des autorisations de voirie et de stationnement)
2. Education, jeunesse et formation (Mise en place de projets comme Environnement Numérique de Travail ENT)
3. Participation citoyenne (déclinaison mobile d'Allo proximité)
4. Transition énergétique
5. Mobilité

• **Dépenses éligibles**

Etudes, conseils, prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, mission de contrôle technique, mission de sécurité et de protection de la santé, diagnostics,...), investissements (travaux et équipements), frais de personnel, frais de communication, ...

• **Bénéficiaires**

Entreprises, associations, Chambres consulaires, collectivités territoriales et EPCI, SEM ...

• **Critères de sélection**

Grille d'analyse de projet :

- Cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2020
- Effet levier des fonds publics
- Effet levier sur tissu économique local
- Retombées économiques du projet (emploi)
- Intégration dans le réseau local de l'innovation et du numérique
- Dimension innovation du projet en termes d'usage et d'apport des TIC
- Nombre de start-up ou de PME soutenues (partenaires associés)
- Localisation QPPV (non exclusif)

- **Modalités de financement communautaire**

Type d'action	Taux maximum d'aides publiques hors champ des « aides d'Etat »*	Taux FEDER maximum
Etudes, conseil, prestations intellectuelles, frais de personnel, frais de communication, ...	80% 100%	40%
Equipements	80% 100%	40%
Travaux	80% 100%	40%

- **Montant de la mesure**

Montant de l'ITI consacré à cette mesure : 1 000 000€ → 975 054€

- **Aire géographique concernée**

Agglomération mulhousienne

- **Indicateurs de réalisation**

Nombre de nouveaux Fab lab et espaces de co-working dans les territoires couverts par les deux ITI (m2A et CUS)

Valeur cible 2023 : 4

- **Services à consulter**

Service instructeur : Cellule des Financements Extérieurs

Services techniques de référence : Développement économique et attractivité

ACTION : Accompagner la création d'entreprise au sein de l'agglomération mulhousienne

Investissement Prioritaire 3A : Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Objectif spécifique : Accroître la durée de vie des entreprises en soutenant les créateurs ou repreneurs d'entreprises

- **Objectifs de la mesure**

Créer un contexte favorable à la création d'entreprises

Accompagner les créateurs/repreneurs dans leurs projets

Consolider la post-création

- **Projets éligibles**

1. **Soutien au projet global « Quartier DMC » et émergence d'entreprises dans le domaine des industries culturelles et créatives (ICC).**

Exemples :

- pépinière d'entreprises (investissement) : openparc (orienté design) et artisans d'art ;
 - structures d'accompagnement et de mobilisation collective des acteurs ;
 - appels à projets thématiques.
2. **Structuration d'une « maison de la création d'entreprises et de l'ESS »** dans les QPPV : études, investissement et fonctionnement.
 3. Mise en place d'un **écosystème favorable à l'émergence et au développement des start-up**, dans le cadre de la dynamique French Tech Alsace (ex : actions d'animations pour soutenir la création d'entreprises comme hackathon), événementiels innovants dédiés, outils d'accompagnement des start-up...

▪ **Dépenses éligibles**

Etudes, conseils, prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, mission de contrôle technique, mission de sécurité et de protection de la santé, diagnostics,...), investissements (travaux et équipements), frais de personnel, frais de communication, ...

▪ **Bénéficiaires**

Entreprises, associations, Chambres consulaires, collectivités territoriales et EPCI, SEM ...

▪ **Critères de sélection**

Cette mesure concerne la création d'entreprise :

- Cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2020
- Effet levier des fonds publics
- Viabilité technique, économique et financière du projet et solidité financière des porteurs
- Effet levier sur tissu économique local
- Retombées économiques du projet (emploi)
- Dimension innovation du projet en termes d'usage et d'apport
- Nombre de start-up ou de PME soutenues (partenaires associés)
- Localisation QPPV (non exclusif)

▪ **Modalités de financement communautaire**

Type d'action	Taux maximum d'aides publiques hors champ des « aides d'Etat »*	Taux FEDER maximum
Etudes, conseil, prestations intellectuelles, frais de personnel, frais de communication, ...	80% 100%	40%
Equipements	80% 100%	40%
Travaux	80% 100%	40%

▪ **Articulation entre fonds européens (si besoin)**

Le FSE soutient la formation et l'accompagnement des créateurs, repreneurs par le biais de formations généralistes, de perfectionnement et des prestations d'accompagnement. Le FSE soutient également la transmission, par des actions de formation et d'accompagnement des cédants et de tutorat.

▪ **Montant de la mesure**

Montant de l'ITI consacré à cette mesure : ~~1 000 000€~~ → **773 154€**

▪ **Aire géographique concernée**

- Agglomération mulhousienne pour les projets 1 et 3 ;
- Quartiers QPPV pour le projet 2.

▪ **Indicateurs de réalisation**

Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées. Valeur cible 2023 : ~~729 971~~ → **252 469**.

▪ **Services à consulter**

Service instructeur : Cellule des Financements Extérieurs

Services techniques de référence : Développement économique et attractivité / Action sociale.

ACTION : Soutenir le développement des entreprises au sein de l'agglomération mulhousienne

Investissement Prioritaire 3D : Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

▪ Objectifs de la mesure

Soutenir le développement des entreprises

Conforter les entreprises existantes

▪ Projets éligibles

1. Soutenir les filières en émergence spécifiques au territoire de m2A, en lien avec les actions de droit commun menées par les autres partenaires (ex : composites, plasturgie, logistique, industries culturelles et créatives...);

- développer des actions de promotion collective des entreprises du territoire pour accéder à de nouveaux marchés (ex : présence sur salons thématiques);
- cofinancement de prestations d'accompagnement des PME (accompagnement stratégique et marketing, accès aux financements publics et privés).

2. Soutien aux projets d'immobilier d'entreprises (village d'activités, hôtels d'entreprises) thématiques (ex : artisanat, ESS, entreprises adaptées...).

Mise en œuvre notamment du Carré des Technopôles pour héberger des start-up technologiques et leur fournir des espaces de formation et de travail collaboratif.

3. Soutien aux projets de l'économie sociale et solidaire :

- projets communs et mise en relation des PME et acteurs locaux de l'ESS et diffusion de nouveaux modes de consommation et de production,
- projet entrepreneuriaux relevant de l'ESS (ex : circuits courts, transformation d'aliments) et notamment l'adaptation des locaux et des équipements des structures de l'ESS en développement.

4. Soutien aux projets pouvant contribuer au rayonnement de l'agglomération, à la promotion collective du territoire et à l'attractivité commerciale :

- projets entrepreneuriaux contribuant à la promotion collective du territoire et à l'attractivité commerciale (exemple : projet du Parc des Expositions) ;
- projets publics contribuant à la promotion collective du territoire et au rayonnement de l'agglomération.

Dépenses éligibles

Etudes, conseils, prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, mission de contrôle technique, mission de sécurité et de protection de la santé, diagnostics,...), investissements (travaux, véhicules et équipements), frais de personnel, frais de communication, ...

Bénéficiaires

Entreprises, associations, Chambres consulaires, collectivités territoriales et EPCI, SEM, Offices publics d'HLM ...

Critères de sélection

Cette mesure concerne le développement d'entreprise.

- Cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2020
- Effet levier des fonds publics
- Effet levier sur tissu économique local
- Retombées économiques du projet (emploi)
- Dimension innovation du projet en termes d'usage et d'apport
- Nombre de start-up ou de PME soutenues (partenaires associés)
- Localisation QPPV (non exclusif).

▪ **Modalités de financement communautaire**

Type d'action	Taux maximum d'aides publiques hors champ des « aides d'Etat »*	Taux FEDER maximum
Etudes, conseil, prestations intellectuelles, frais de personnel, frais de communication, ...	80% 100%	40%
Equipements	80% 100%	40%
Véhicules	100%	40%
Travaux	80% 100%	40%

▪ **Articulation entre fonds européens (si besoin)**

Le FSE soutient la formation et l'accompagnement des créateurs, repreneurs par le biais de formations généralistes, de perfectionnement et des prestations d'accompagnement. Le FSE soutient également la transmission, par des actions de formation et d'accompagnement des cédants et de tutorat.

▪ **Montant de la mesure**

Montant de l'ITI consacré à cette mesure : ~~1 250 000€~~ → 3 467 292€

▪ **Aire géographique concernée**

Agglomération mulhousienne

▪ **Indicateurs de réalisation**

Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées. Valeur cible 2023 : ~~729 971~~ → 252 469.

▪ **Services à consulter**

Service instructeur : Cellule des Financements Extérieurs

Services techniques de référence : Développement Economique / Action Sociale

ACTION : Soutenir la production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables au sein de l'agglomération mulhousienne

Investissement Prioritaire 4A : Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Objectif Spécifique : Augmenter la production d'énergie issue de sources renouvelables en privilégiant les filières émergentes et en soutenant les projets innovants

▪ **Objectifs de la mesure**

Soutenir la production d'énergies renouvelables ainsi que les projets innovants à travers les orientations retenues par m2A dans sa politique de transition énergétique notamment dans le cadre de l'appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte

Favoriser le mix énergétique

▪ **Projets éligibles**

1. Développement, maillage et interconnexion des réseaux de chaleur alimentés par les différentes sources d'énergies renouvelables. Les réseaux de chaleur doivent être issus du zonage géographique défini dans l'étude des réseaux de chaleur de m2A.

2. Expérimentation d'un modèle coopératif de production d'énergies renouvelables.

▪ **Dépenses éligibles**

Etudes, conseils, prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, mission de contrôle technique, mission de sécurité et de protection de la santé, diagnostics,...), investissements (travaux et équipements), ...

▪ **Bénéficiaires**

Entreprises, associations, Chambres consulaires, collectivités territoriales, EPCI, SEM ...

▪ **Critères de sélection**

- Conformité et cohérence avec le schéma directeur des réseaux de chaleur
- Projet identifié comme prioritaire dans le schéma directeur
- Respect des objectifs du Plan Climat Territorial

▪ **Modalités de financement communautaire**

Type d'action	Taux maximum d'aides publiques hors champ des « aides d'Etat »*	Taux FEDER maximum
Etudes, conseil, prestations intellectuelles, ...	80% 100%	40%
Equipements	80% 100%	40%
Travaux	80% 100%	40%

▪ **Montant de la mesure**

Montant de l'ITI consacré à cette mesure : ~~600 000€~~ → 22 392€

▪ **Aire géographique concernée**

- Zonage géographique issu de l'étude schéma directeur pour projet n°1 ;
- Agglomération mulhousienne pour projet n°2.

▪ **Indicateurs de réalisation**

Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées. Valeur cible 2023 : 252 469.

▪ **Services à consulter**

Service instructeur : Cellule des Financements Extérieurs

Services techniques de référence : Pôle énergie et réseaux de chaleur

ACTION : Soutenir la rénovation thermique et l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de l'agglomération mulhousienne

Investissement Prioritaire 4C : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Objectif Spécifique : Diminuer la consommation d'énergie dans le logement et les bâtiments publics

▪ **Objectifs de la mesure**

Soutenir l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics

Favoriser la diminution de la consommation d'énergies

▪ **Projets éligibles**

1. Rénovation thermique des bâtiments publics et notamment des équipements scolaires au niveau BBC ou BBC compatible dans les quartiers éligibles au titre de la politique de la Ville et /ou relevant de la DDU (dotation de développement urbain) ou de la nouvelle DPV (Dotation Politique de la Ville).

2. Modélisation numérique des bâtiments pour un meilleur pilotage énergétique (« maquette numérique ») avec expérimentation sur des bâtiments publics ou emblématiques.

3. Expérimentation et généralisation des systèmes de pilotage intelligent des consommations dans les bâtiments publics.

▪ **Dépenses éligibles**

Etudes, conseils, prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, mission de contrôle technique, mission de sécurité et de protection de la santé, diagnostics,...), investissements (travaux et équipements), ...

▪ **Bénéficiaires**

Collectivités territoriales, EPCI, SEM, associations.

▪ **Critères de sélection**

- Localisation QPPV et/ou DDU et/ou DPV (rénovation exclusivement)
- Respect des critères techniques de rénovation basse consommation respectés
- Respect des objectifs du Plan Climat Territorial

▪ **Modalités de financement communautaire**

Type d'action	Taux maximum d'aides publiques hors champ des « aides d'Etat »*	Taux FEDER maximum
Etudes, conseil, prestations intellectuelles, ...	80% 100%	40%
Equipements	80% 100%	40 %
Travaux	80% 100%	40 %

▪ **Montant de la mesure**

Montant de l'ITI consacré à cette mesure : 3 150 000€ → 1 762 108€

▪ **Aire géographique concernée**

- Zonage politique de la ville et / ou relevant de la DDU (Dotation de Développement Urbain) ou de la nouvelle DPV (Dotation Politique de la Ville) pour le projet n°1 ;
- Agglomération mulhousienne pour le projet n°2 et n°3.

▪ **Indicateurs de réalisation**

Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées. Valeur cible 2023 : 252 469.

- **Services à consulter**

Service instructeur : Cellule des Financements Extérieurs

Services techniques de référence : Architecture / Scolaire

4. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

4.1 La mise en œuvre opérationnelle

La maîtrise d'ouvrage et la conduite des opérations mises en œuvre dans le cadre de l'ITI seront assurées par les institutions et/ou organismes selon leurs domaines de compétences ou attributions respectives. Il pourra s'agir de m2A, de ses communes membres, de CITIVIA ou d'autres opérateurs.

Ces structures mobiliseront leurs propres équipes opérationnelles afin de mettre en œuvre les actions dont elles ont la responsabilité.

L'animation générale du projet sera assurée par m2A, qui se chargera :

- **de l'information et de la communication à tous porteurs de projets concernés,**
- **d'apporter son appui pour le montage des dossiers.**

Par ailleurs, les équipes d'animation, les outils de concertations, et les formules d'associations des habitants des dispositifs existants seront également mobilisés.

4.2 Le processus de sélection des actions

Il est proposé de constituer un Comité de Suivi Technique, composé de collaborateurs de m2A et de la Région Alsace :

- **pour m2A : représentants de la cellule financements extérieurs de m2A et des services concernés de la collectivité ;**
- **pour la Région Alsace : représentants du service des politiques régionales et européennes.**

Ce Comité Technique donnera son avis sur l'éligibilité des opérations, et réunira les Directions techniques concernées ainsi que le Service des Finances sur une base trimestrielle lors du lancement de l'ITI. Ensuite, il se réunirait une à deux fois par an pour analyser le fonctionnement de l'ITI et le niveau de consommation des crédits.

Le Bureau de m2A, constitué d'élus des communes membres, est l'instance décisionnelle qui arbitrera les choix stratégiques liés à l'exécution du projet.

A cette fin, le Bureau sera régulièrement destinataire d'une information sur l'état d'avancement de l'ITI et sur les actions émergentes. Il reviendra également au Bureau de prendre les décisions relatives à l'intégration des opérations dans l'ITI et à leur financement par les fonds européens FEDER.

Le circuit du processus décisionnel des opérations qui seront financées se schématise comme suit :

❶ Maître d’Ouvrage	⇒ Dépose auprès du Président de m2A une demande de cofinancement lorsqu’une action éligible à l’ITI émerge
❷ Cellule financements extérieurs de m2A	⇒ Délivre un accusé de réception au porteur de projet ⇒ Vérifie l’éligibilité de l’opération au vu d’un pré-dossier déposé par le porteur de projet et consulte le Comité de Suivi technique
❸ Comité de Suivi Technique	⇒ Donne un avis sur l’éligibilité et l’intégration de l’action dans l’ITI
❹ Bureau de m2A	⇒ Décide de l’inscription de l’opération dans l’ITI et de son cofinancement par les fonds européens FEDER ⇒ Reçoit une information régulière sur l’état d’avancement des dossiers de subvention
❺ Cellule financements extérieurs de m2A	⇒ Apporte son appui pour le montage du dossier de subvention
❻ Service instructeur de la Région	⇒ Instruit le dossier complet de demande de subvention
❼ Comité Régional de Programmation	⇒ Décide de l’attribution de la subvention
❽ Maître d’Ouvrage	⇒ Reçoit la notification émise par la Région
❾ Cellule financements extérieurs de m2A	⇒ Assure le suivi de l’exécution et du financement de l’opération en lien avec le maître d’ouvrage et les services de la Région

4.3 La gestion administrative et financière

M2A a choisi de ne pas opter pour l'octroi d'une subvention globale.

La gestion administrative et financière du projet sera confiée à la « cellule Financements extérieurs » du service des Finances de m2A.

Dans le cadre de ses missions principales, ladite cellule participe à l'élaboration des plans de financement des projets d'investissements de m2A et de la Ville de Mulhouse. Elle participe également au montage des dossiers de demandes de subventions auprès des principaux cofinanceurs (Etat, Région, Département, etc.) et assure la gestion et le suivi financier des subventions attribuées.

Elle se compose d'une équipe de deux personnes :

- M. Cédric JUAREZ, attaché territorial.
- Mme Nicole BRUCHLEN, attaché territorial.

Au titre du projet de l'ITI, la « cellule Financements extérieurs » assurera les tâches suivantes :

- ↳ Préparation de tous documents inhérents à l'émission des avis et à l'information du Comité de Suivi Technique, à l'information du Bureau de m2A pour ses décisions.
- ↳ Emission des accusés de réception des demandes de subventions.
- ↳ Aide au montage : vérification du caractère complet des dossiers, vérification du respect des réglementations en cours (notamment en termes de taux d'aides publiques).
- ↳ Dépôt des dossiers de demande de subvention au service instructeur de la Région pour inscription au Comité Régional de Programmation.
- ↳ Information des maîtres d'ouvrages sur les suites données.
- ↳ Assurer l'interface entre la Région et les maîtres d'ouvrage.
- ↳ Saisie des données des actions programmées dans le logiciel SYNERGIE.

- ↳ Suivi des dossiers en lien avec :
 - les membres de l'équipe projet initialement constituée pour l'élaboration de la candidature, qui est pérennisée,
 - les services maîtres d'ouvrage des actions,
 - les services instructeurs de la Région.
- ↳ Suivi général du projet (mise en œuvre, prospective et évaluation).

Le circuit organisationnel de la phase de paiement des subventions pourra s'établir comme suit :

① Maître d'Ouvrage	⇒ Sollicite les acomptes et soldes de subventions auprès de la cellule financements extérieurs de m2A et transmet à cet effet toutes pièces justificatives nécessaires (état récapitulatif des dépenses, factures, compte-rendu d'exécution, preuve de publicité des cofinancements, etc.)
② Service instructeur de la Région	⇒ Vérifie les demandes d'acomptes et de soldes de subventions ⇒ Pré-certifie les justificatifs et procède aux démarches nécessaires aux versements des subventions. ⇒ Informe la cellule financements extérieurs de m2A du versement des subventions.
③ Cellule financements extérieurs de m2A	⇒ Informe le maître d'ouvrage du versement de la subvention.

4.4 La communication sur les cofinancements européens

Le plan de communication de l'Autorité de Gestion pour le PO 2014-2020 n'étant pas connu à la date d'élaboration du projet de l'ITI, il est entendu que m2A veillera au respect des règles de publicité actuellement en vigueur et appliquera celles à venir dès qu'elles seront diffusées.

M2A confirme qu'elle s'attachera à ce que la communication faite sur les financements communautaires soit conforme aux nouvelles obligations.

5. L'ÉVALUATION DU PROJET

5.1 L'évaluation quantitative du projet

Le suivi physique et financier du projet sera assuré en continu par la « cellule financements extérieurs » au moyen d'un tableau de bord intégrant des indicateurs tels que la mobilisation des financements ou le planning de réalisation des opérations.

Ce tableau comportera également un volet prévisionnel portant sur la programmation future.

En cours de projet, des réorientations pourront être envisagées et, à cette fin, il est prévu une fongibilité des dotations affectées aux mesures : elles pourront faire l'objet de réaffectation après sollicitation écrite de la Région et avis du Comité Régional de Programmation.

5.2 L'évaluation qualitative du projet

Le projet ITI fera l'objet de deux évaluations qualitatives :

- Une à mi-parcours, afin de réorienter ses actions s'il y a lieu.
- Une en fin de programme, afin de juger de son impact global.

Les indicateurs du programme opérationnel du FEDER :

Les indicateurs retenus pour les différents types d'actions du programme opérationnel du FEDER permettront de procéder à une première analyse sur l'impact des dispositifs mis en œuvre.

6. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

6.1 Les financements privés

L'ensemble des actions recensées à la date d'élaboration du projet de l'ITI sont d'initiative publique. Les collectivités territoriales (m2A ou communes membres) en sont les maîtres d'ouvrage. Par conséquent, aucun financement privé n'a pu être identifié à la date d'élaboration du projet, même si les entreprises et associations sont identifiées comme bénéficiaires potentiels de l'objectif thématique 2.

Cette absence de financement privé au projet initial n'exclut pas leur intégration ultérieure au projet m2A si une action d'initiative privée vient à se manifester.

6.2 Les contreparties publiques

Les contributions nationales évoquées à la maquette financière prévisionnelle se composent de deux parties.

La première partie est constituée des subventions que les principaux partenaires financiers de m2A et de ses communes sont susceptibles d'allouer : la Région et le Département seront sollicités pour le cofinancement d'actions éligibles à leurs dispositifs d'aides ; l'Etat, et principalement ses Agences que sont l'ADEME et l'ANRU, peuvent intervenir pour des financements de projets relevant de leurs domaines de compétences respectifs ; enfin d'autres entités publiques, telle que la CAF par exemple, sont également à même d'être sollicitées.

La seconde partie des contributions nationales est constituée de l'autofinancement assuré par les collectivités maître d'ouvrage des actions.

6.3 Maquette financière prévisionnelle

Intitulé de l'objectif thématique	Part de la mesure dans le plan de financement		Coût total (provisoire)		Dépenses publiques					Dépenses privées	
	% contrib. FEDER	Montant éligible en euro	%	FEDER total	Financiers	Contributions nationales		Montant en euros	%	Montant en euros	%
						Autofinancement public	Fonds publics (hors FEDER)				
<u>OT 2:</u> Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité	13,93 %	4,88 M€	15,26 %	0,98 M€	Autofinancement public	0 M€	0 M€	0 M€	0 %	3,90 M€	80 %
<u>OT 3:</u> Soutenir la compétitivité des PME	60,57 %	22,40 M€	70,15 %	4,24 M€	Autofinancement public	0,12 M€	0 M€	0,12 M€	1 %	11,86 M€	52,94 %
<u>OT 4:</u> Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone	14,59 %	4,66 M€	14,59 %	1,78 M€	Fonds publics (hors FEDER)	6,19 M€	0 M€	6,19 M€	28 %	0 M€	0 %
TOTAL		31,94 M€	100 %	7 M€				9,19 M€	22 %	15,76 M€	49%